

Le Burundi exige que les produits miniers soient vendus à la Banque centrale

@rib News, 10/02/2019 Source Xinhua Burundi : les coopératives minières doivent "vendre toute leur production" à la banque centrale (Conseil National de Sécurité) Toutes les coopératives minières doivent "vendre toute leur production" à la Banque de la République du Burundi (BRB, banque centrale), a recommandé dimanche le Conseil National de Sécurité (CNS) dans un communiqué diffusé sur l'antenne de la radio nationale du Burundi.

Instance suprême burundaise traitant les orientations nationales sur les "grandes questions d'intérêt national" dont celles relevant du secteur de la sécurité, le CNS est dirigé au plus haut niveau par le président du Burundi et chef du gouvernement du Burundi, Pierre Nkurunziza. Selon ce communiqué lu sur les antennes de cette radio publique burundaise par le secrétaire exécutif permanent du CNS, le lieutenant-général Silas Ntigurirwa, cette recommandation est motivée par une volonté "d'améliorer le niveau de réserves de change" au sein de la banque centrale burundaise. Au sujet de la réorganisation du secteur minier, le CNS apprécie le pas décisif franchi dans l'octroi des permis d'exploitation en faveur des coopératives qui n'en possédaient pas et exhorte celles qui restent de le faire dans les meilleurs délais dans le strict respect de la loi. "En vue de contribuer à l'amélioration du niveau des réserves de change, le CNS recommande à toutes les coopératives œuvrant dans le domaine de l'exploitation de l'or, de vendre toute leur production à la banque centrale qu'est la BRB ou dans les comptoirs ayant signé des contrats de partenariat avec la BRB", précise le communiqué. En ce qui concerne les conventions d'exploitation des minerais signées entre l'Etat du Burundi et les sociétés privées, le CNS a recommandé au ministre ayant dans ses attributions le secteur minier de "revisiter les conventions" en vue de respecter le principe qui satisfait à toutes les parties contractantes tel que "le gagnant-gagnant" à titre exemplatif. Bien plus, le CNS a instruit le même ministre, d'encourager les coopératives d'exploitation artisanale d'évoluer vers l'exploitation semi-industrielle ou d'intégrer les sociétés industrielles. Pour rappel, le 7 novembre 2018 au chef-lieu de la province de Ngozi (nord) au cours d'une réunion d'évaluation de l'état des lieux du secteur minier au Burundi organisée à l'intention des membres de son gouvernement, le président Nkurunziza a ordonné que les fonds issus des minerais burundais vendus à l'étranger, doivent "être totalement rapatriés dans le pays" pour éviter un manque à gagner ad hoc dans les caisses de la banque centrale burundaise.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});